Sécurité informatique des collectivités : Toujours plus avec moins…

	Sécurité informatique des collectivités : Toujours plus avec moins…

Les collectivités et leurs groupements, notamment les communautés de communes, peinent encore à prendre en compte tous les aspects de la sécurité des systèmes d'information, à en croire le rapport 2016 du Club de la sécurité de l'information Français (Clusif). Alors qu'elles se numérisent de plus en plus, les collectivités vont devoir maintenir voire accentuer leurs efforts dans un contexte budgétairement contraint.

Dans l'édition 2016 de son rapport sur les « Menaces informatiques et pratiques de sécurité en France » (Mips), le Club de la sécurité de l'information Français (Clusif) se penche de nouveau sur les collectivités (1). De plus en plus nombreuses à recourir à des services dématérialisés, celles-ci auront à charge de « maintenir » leurs « efforts » pour « assurer la sécurité de leur système d'information et des informations qui leur sont confiées », selon les auteurs de ce document de plus de cent pages. Le tout dans un contexte budgétaire restreint. Globalement, alors que le sentiment de dépendance à l'égard du numérique s'enracine, la sécurité des systèmes d'information est « efficiente dès lors que les moyens organisationnels, humains et financiers sont clairement attribués » et que la direction est fortement impliquée, indique le rapport. Cependant, sur la base des 203 collectivités interrogées, il est fait état de grandes disparités entre les échelons territoriaux, où les communautés de communes sont à la peine.

Stagnation des budgets malgré la numérisation en cours

Publié tous les deux ans, le « Mips » délivre un bilan approfondi des usages en matière de sécurité de l'information ; et inclut dans son édition 2016 (comme tous les 4 ans) les collectivités territoriales de grande taille. Autrement dit les communes de plus de 30.000 habitants, les intercommunalités (communautés de communes, d'agglomération, communautés urbaines ou encore les métropoles) et enfin les régions et les départements (regroupés par le rapport sous le terme de conseils territoriaux).

Côté résultats, si une grande partie des collectivités interrogées a confié un sentiment toujours croissant de « dépendance » vis-à-vis de l'informatique (75% contre 68% en 2012), les budgets qui y sont liés tendent pourtant à baisser et restent très disparates (avec un rapport de 1 à 100 entre les plus petits et les plus importants). Ainsi, près de 54% des collectivités ont un budget informatique inférieur à 100.000 euros en 2016, contre 45% en 2012. En moyenne, les conseils territoriaux sont les mieux dotés avec 5,8 millions d'euros, pour un million d'euros dans les intercommunalités et 800.000 euros dans les villes.

Dans ce total, la part de la sécurité est difficilement évaluable et demeure au mieux constante (67% des cas) ou diminue (28% des collectivités contre 14% en 2012 y consacrent moins de 1% de leur budget informatique). Enfin, si augmentations il y a, elles servent avant tout à mettre en place des solutions de sécurité (25%), même si des efforts importants sont effectués en matière organisationnelle (11%) et en sensibilisation (9%).

Pas de politique de sécurité sans personnels qualifiés

Bien que majeur, l'aspect financier n'occupe que la deuxième place des principaux freins pour les collectivités (à 45%), pour qui l'absence de personnels qualifiés semble être le véritable problème (à 47%), accru par un manque avoué de connaissance (38%). En conséquence, les contraintes organisationnelles (29%) et les réticences de la direction générale, des métiers ou des utilisateurs (24%) ferment la marche.

Malgré tout, l'étude montre que les collectivités sont de plus en plus nombreuses à formaliser leur politique de sécurité (PSI), en particulier les villes (54% contre 43% en 2012) et les conseils territoriaux (52% contre 35%). A l'inverse, les communautés de communes sont à la peine (un peu plus de 2 sur 10).

Concrètement, les DSI (directions des systèmes d'information) gèrent les politiques de sécurité dans 65% des cas, alors que les directions générales des services tendent à se désengager (impliquées dans 54% des cas, contre 80% en 2012). Dans 21% des cas, des élus y ont contribué. Enfin, on notera que la présence d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) « serait une condition sine qua none pour disposer d'une PSI ». Par ailleurs de plus en plus nombreux (+3 points, à 35%), les RSSI voient cependant leur fonction se diluer, avec 39% de personnel dédié en 2016 contre 62% en 2012 dans les villes, pour ne citer qu'elles. Enfin, ils sont bien souvent rattachés à la DGS (dans les communautés de communes notamment) ou à la DSI (dans les régions ou les départements par exemple) – selon une règle qui veut que « plus la collectivité est petite et plus les fonctions sont cumulées par le comité de direction »…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Sécurité informatique : les collectivités encouragées à maintenir leurs efforts – Localtis.info – Caisse des Dépôts